

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE 0000000000	
UNITE	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
01972	N° 77 / 1986

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/2

Contravention de 4ème Classe.

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE / Dommage à un véhicule automobile causé par la chute d'un objet non identifié.
REFERENCE / Infraction prévue et réprimée par l'article R. 38/6° du Code Pénal.
AFFAIRE / contre X....

NOUS SOUSSIGNÉ(S) , M.D.L Chef, Officier de Police Judiciaire, Gendarmes, A.P.J.
 et
 VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR 1^{er} Mars 1986, à 19 heures 45, nous sommes avisés téléphoniquement par Mademoiselle , demeurant au lieu-dit commune de , qu'un objet ressemblant à une pierre de couleur bleue, est tombé du ciel sur le capot de sa voiture, l'endommageant.
 Cette pierre serait en train de fondre.
 Nous nous transportons, immédiatement, sur les lieux.

ETAT DES LIEUX

Le lieu-dit est situé en bordure droite du en direction de . à environ 3 kilomètres au du bourg de .

La maison de Mademoiselle est implantée au milieu d'une cour bordant le et le véhicule était garé dans cette cour, entre l'habitation et la route précitée.
 Cette demeure est isolée et les plus proches maisons d'habitations en sont distantes de deux cent mètres environ.

CONSTATATIONS

A notre arrivée sur les lieux à 20 heures, Mademoiselle nous montre l'objet qu'elle a rangé dans son réfrigérateur pour l'empêcher de fondre.
 Nous constatons qu'il s'agit d'une masse cristalline bleue, mesurant 10 cm de long, 8 cm de large et 6 cm de haut et pesant 170 grammes. Aussitôt sorti du réfrigérateur ce bloc se remet à fondre. Il présente une odeur assimilable à celle de certains détergents.

Lors du choc une fragmentation a du se produire, car de petits morceaux de même aspect sont éparpillés dans la cour sur une surface d'environ 10 mètres carrés. Ces fragments qui ont fondu, ont laissé une coloration bleue sur les feuilles des plantes qu'ils avaient touchées.

Une étude minutieuse des abords n'a pas permis de découvrir d'autres chutes d'objets semblables.

Le véhicule de Mademoiselle présente un enfoncement de la taille de l'objet au milieu du capot. Pas d'autres dégâts n'a été commis.

.../...

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	LE 25 Avril 1986	LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	Liste des destinataires en fin de procès-verbal.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET
<input type="checkbox"/>	AUX ARCHIVES		

MESURES PRISES

Nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie à _____, et avisons Monsieur le Procureur de la République à _____.

Notre Commandant de Compagnie de _____, le 2 Mars 1986 informe de cette affaire la Direction Générale de la Gendarmerie à _____ et le groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEPAN) de _____.

Nous nous sommes saisis de l'objet et l'avons placé au froid à la brigade de _____. Deux feuilles de plantes tâchées de bleu ont été prélevées.

Des prises de vues photographiques de l'objet et des lieux où celui-ci est tombé, ont été prises. Elles font l'objet de la pièce n° 77/02).

ENQUETE

La victime, _____ déclare avoir entendu vers 19 heures 30, le 1er Mars 1986, un bruit de claquement. Etant sortie, elle a constaté qu'un genre de caillou bleu était tombé sur sa voiture, endommageant le capot. Elle a protégé cet objet fondant en le mettant dans un réfrigérateur. (P.V Audition, Pièce n° 77/03).

Les habitants des hameaux voisins ont été contactés mais aucun d'eux n'a constaté de phénomène identique.

Le 2 Mars 1986, le Corps des Sapeurs pompiers de _____, constate que l'objet n'est pas radioactif.

Le 3 Mars 1986, le _____ nous demande de faire fondre l'objet dans des flacons de laboratoire et de leur expédier, accompagnés des feuilles de plantes tâchées. Le même jour, nous satisfaisons à leur demande.

CLOTURE

A ce jour, 25 Avril 1986, le _____ ne nous ayant pas fait parvenir les résultats de l'analyse du produit contenu dans les flacons, nous clôturons la procédure.

Mademoiselle _____ est avisée du résultat actuel de l'enquête.

Nous transmettons le présent procès-verbal constituée en cinq exemplaires aux destinataires suivants :

- La 1ère à Monsieur le Commissaire de la République de la région _____ et du Département de _____
- La 2ème à Monsieur le Procureur de la République à _____
- La 3ème au Général, Commandant la 3ème région aérienne à _____
- X - La 4ème et 5ème au ministre de la défense, Direction générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi-renseignements, section des opérations à _____

Une copie de la procédure a été envoyée, le 3 Mars 1986 au _____, en même temps que les flacons.

Fait à Clos, à _____, le 25 Avril 1986.

L'O.P.J.



- PHOTO N° 1 -

- Vue d'ensemble de l'habitation
de
au lieu-dit commune



- PHOTO N° 2 -

- Emplacement du véhicule
Renault 5 de



86307009

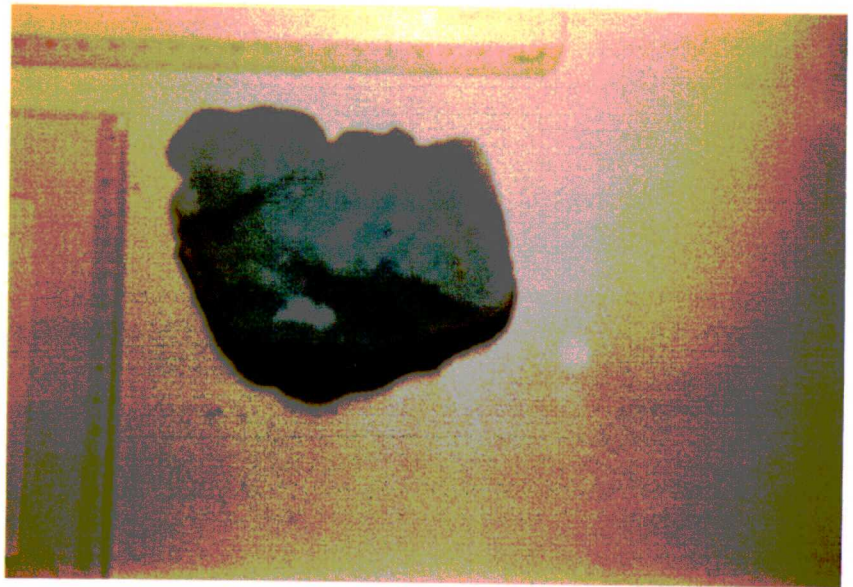


- PHOTO N° 3 -

- Vue de la masse cristalline

- PHOTO N° 4 -

- Vue de la pierre bleue
sous un autre angle.



86307009

COMPAGNIE OU ESCADRON

D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

UNITE

Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV n° 77 / 86

 PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE TEMOIN.
 AUTRE CAS

N° PIÈCE N° FEUILLET

3

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

- Découverte d'un objet non identifié ayant occasionné des dégâts à un véhicule.

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour 1er Mars 1986, à 20 heures, à commune de

Nous soussigné(s)

, MDL.Chef, Officier de police judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F

à

FILIAISON

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

fille de

célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant à commune de , dactylographe,

qui nous déclare à 20 heures : -----

"" Ce jour, 1er Mars 1986, je me trouvais dans la cuisine de mon habitation à . Soudain, vers 19 heures 30, j'ai entendu un bruit de claquement comme si quelqu'un fermait la portière d'une voiture. -----

Je suis sortie dans la cour, et j'ai constaté la présence d'une masse bleue ressemblant à un gros caillou sur le capot de ma voiture. Cet objet ----- fondait lentement. Ce genre de caillou s'est fragmenté en tombant sur le capot de mon véhicule et des morceaux de la taille d'une noix étaient ----- éparpillés sur le sol environnant sur une surface d'environ dix mètres carrés. Ces petits fragments ont rapidement fondu. Le gros morceau continuant à fondre, je l'ai mis dans mon réfrigérateur et vous l'ai remis tel quel, car au froid il s'est stabilisé. Le choc a détérioré mon capot de voiture qui présente un enfoncement à l'endroit de la chute de l'objet. Je vous fournirai un devis des réparations. Avant le bruit du choc je n'ai rien entendu, et ne peux vous dire si un avion est passé à ce moment-là. -----

Je suis assurée pour mon véhicule à la compagnie , dont l'agent local est Mr . Je suis assurée en tierce- ----- collision et mon contrat porte le N° -----

Je dépose plainte pour obtenir le dédommagement de mes dégâts. -----

Je reconnais avoir été informée que cette plainte, après enquête de vos services va être transmise à Mr le Procureur de la République du Tribunal de Grande instance de ,. Conformément aux instructions permanentes de ce magistrat, je suis informée que si un élément nouveau permettant de donner suite à mon affaire (identification des auteurs, découverte des objets) intervenait, j'en serai automatiquement avisée, sans qu'il me soit nécessaire d'en faire la demande. ""

Le 1er Mars 1986, à 20 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état civil, ci-dessus, j'y persiste, et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J

